



HR Sprint

Plan de paie du

16 Novembre 2020

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : juin 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 16 novembre 2020

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

cegid

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 novembre 2020.

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	16 novembre 2020
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	5
1.1. Plan de paie	5
1.2. Informations.....	5
1.3. Préconisations	5
2. Information importante utilisateurs CEGID BUSINESS RH V9..	7
3. Points d'attention utilisateur.....	8
4. DSN.....	9
4.1. Organismes.....	9
4.2. Montant des heures supplémentaires nettes.....	15
5. Activité partielle	18
5.1. Ecrêtement de la cotisation maladie Alsace Moselle	18
5.1.1. URSSAF.....	18
5.1.2. MSA.....	21
5.2. Indemnité complémentaire employeur APLD	24
6. Réduction ACCRE	26
7. Personnalisation des rémunérations des apprentis	27
7.1. Taux horaire.....	27
7.1.1. Élément national 0728 « Taux horaire apprenti ».....	27
7.1.2. Variable de paie.....	28
7.1.3. Exemple.....	29
7.2. Pourcentage de rémunération	30
7.2.1. Paramètres.....	30
7.2.2. Exemple.....	36
8. Déduction patronale heures supplémentaires	37
9. Régularisation réduction générale MSA	40
10. Prime pouvoir d'achat non soumise	41

11. KBs des plans de paie précédents42

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16112020,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Paie

- Paramètres
- Salarié
- Caractéristique
- Génération con
- N4DS
- Préférences**
- Formation
- Interface
- Compléments
- Autres
- DUE dématériel
- IJSS & maintien
- eRH
- DSN

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Cumul édité en bas de bulletin

Absence 1

Acquis

Pris

Absence 2

Acquis

Pris

Absence 3

Acquis

Pris

Absence 4

Acquis

Pris

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1

Libellé

Champ 2

Libellé

Champ 3

Libellé

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Éléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie

Libellé des rubriques

Mode d'impression rubriques Détail / libellé historique

Mode de saisie des rubriques Détail / libellé historique

Calendrier

Édité en Gestion en heures

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

DUCS

Factorisation

Gestion des Accidents du travail

Activer la gestion des accidents du travail

Activer la gestion automatique des MAJs

2. INFORMATION IMPORTANTE UTILISATEURS CEGID BUSINESS RH V9

Pour les utilisateurs de **Cegid Business RH V9**, nous vous rappelons l'arrêt définitif de nos services d'assistance et de maintenance au **30 Septembre 2020**. Vous ne bénéficierez plus de nos services d'assistance et de maintenance ni d'aucune mise à jour légale ou fonctionnelle.

Pour assurer une continuité de service sereine et sécurisée, nous vous invitons à évoluer vers notre solution Cegid HR Sprint.

3. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
DSN	P9
Activité partielle	P17
Réduction ACCRE	P27
Erreur ! Source du renvoi introuvable.	P28

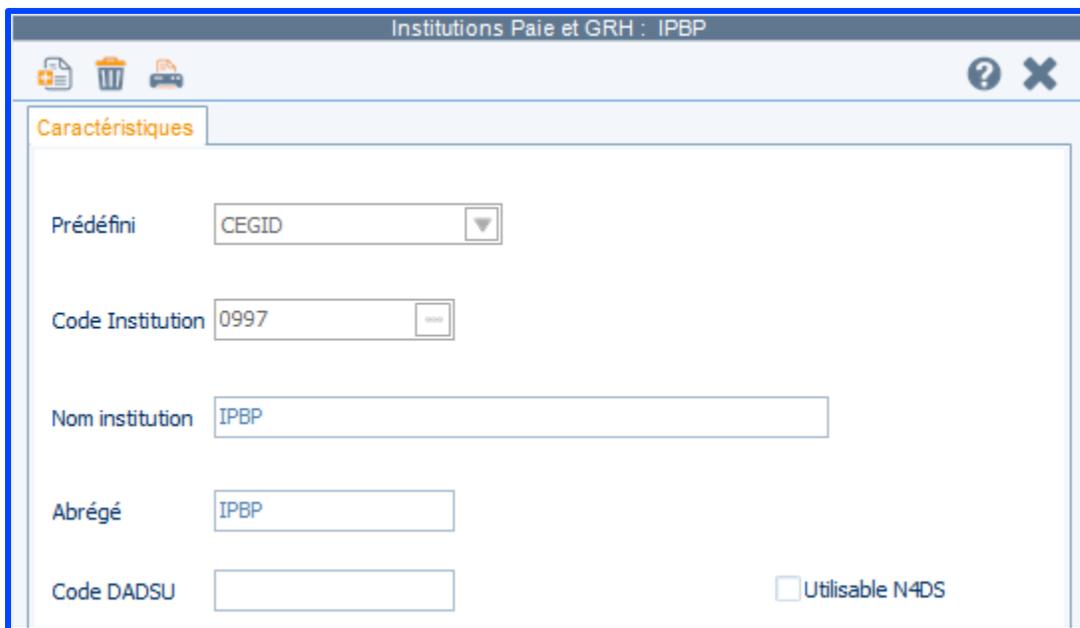
4. DSN

4.1. Organismes

Mise à jour des libellés des organismes suivant : 0942 (P0942) et 0965 (P0965) deviennent AG2R Prévoyance

Création des organismes ci-dessous :

0997 (P0997) « IPBP »



Institutions Paie et GRH : IPBP

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: 0997

Nom institution: IPBP

Abrégé: IPBP

Code DADSU:

Utilisable N4DS

2002 (P2002) « SMATIS Mutuelle »

Institutions Paie et GRH : SMATIS Mutuelle

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution 2002

Nom institution SMATIS Mutuelle

Abrégé SMATIS Mutuelle

Code DADSU Utilisable N4DS

2003 (P2003) « MCCI »

Institutions Paie et GRH : MCCI

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

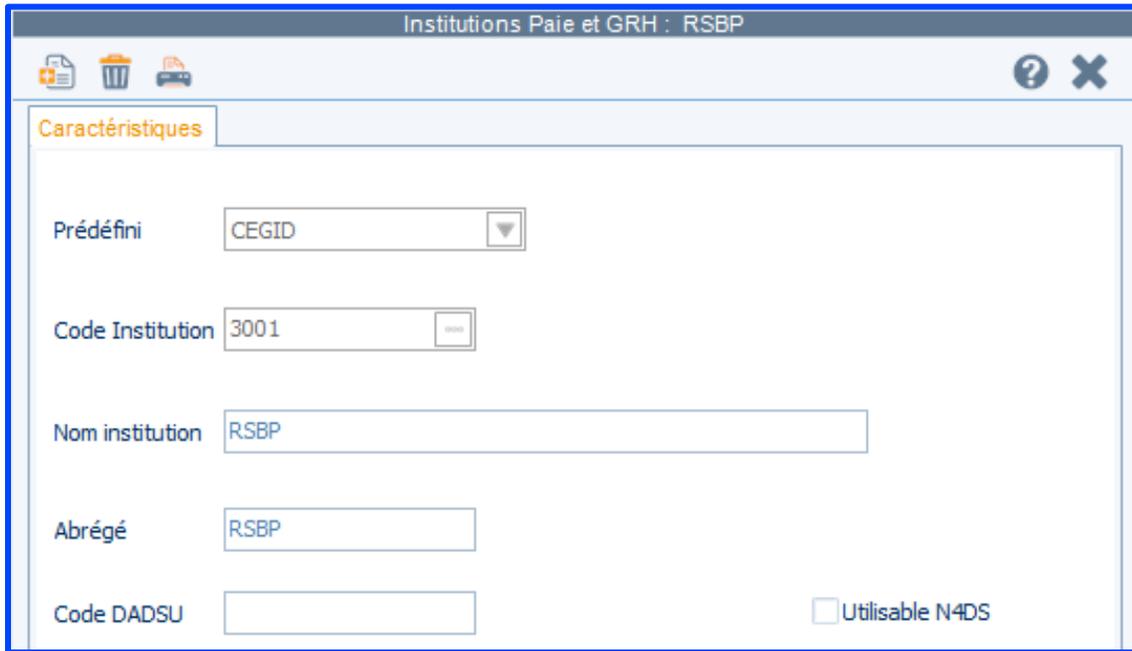
Code Institution 2003

Nom institution MCCI

Abrégé MCCI

Code DADSU Utilisable N4DS

3001 (P3001) « RSBP »



Institutions Paie et GRH : RSBP

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution 3001

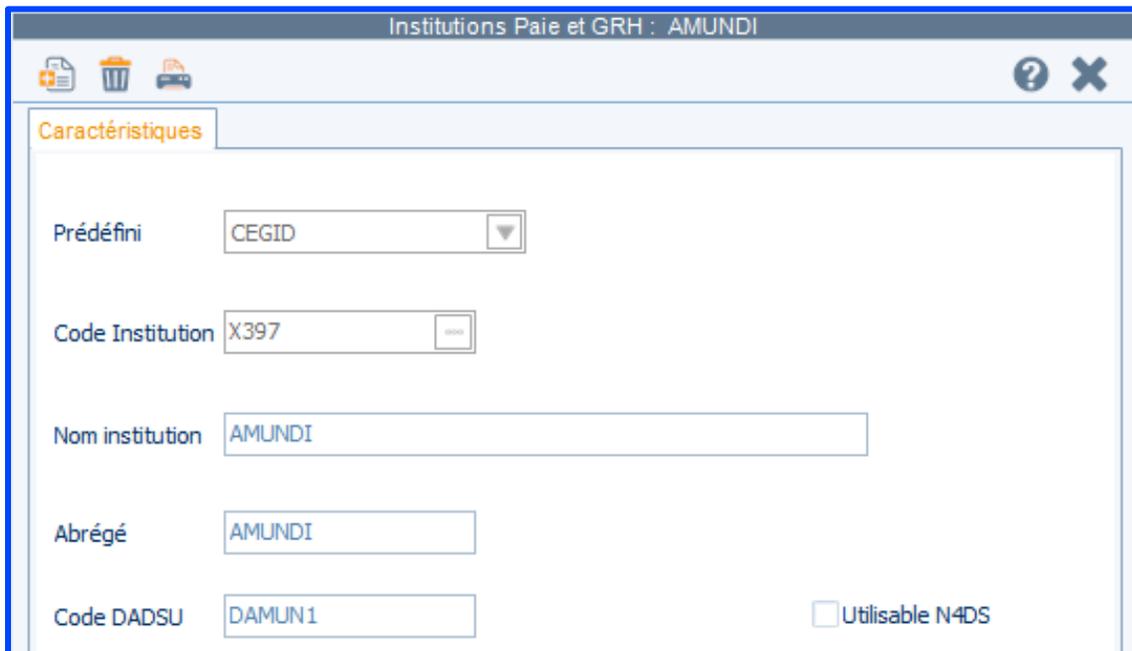
Nom institution RSBP

Abrégé RSBP

Code DADSU

Utilisable N4DS

X397 « AMUNDI »



Institutions Paie et GRH : AMUNDI

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution X397

Nom institution AMUNDI

Abrégé AMUNDI

Code DADSU DAMUN1

Utilisable N4DS

X398 « EKONOO »

The screenshot shows a software window titled "Institutions Paie et GRH : EKONOO". The window has a standard toolbar with icons for help, delete, and print. Below the toolbar is a tab labeled "Caractéristiques". The main area contains several form fields:

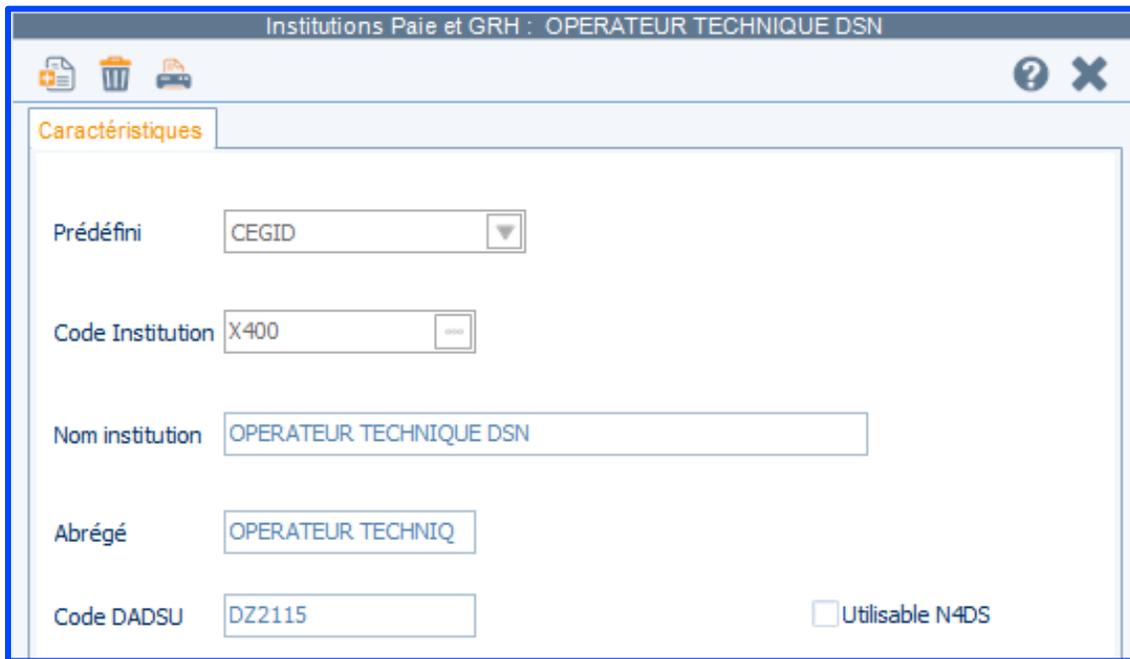
- Prédéfini:** A dropdown menu with "CEGID" selected.
- Code Institution:** A text box containing "X398" with a small "..." button to its right.
- Nom institution:** A text box containing "EKONOO".
- Abrégé:** A text box containing "EKONOO".
- Code DADSU:** A text box containing "DKNOO1".
- Utilisable N4DS:** A checkbox that is currently unchecked.

X399 « SIGMAGE »

The screenshot shows a software window titled "Institutions Paie et GRH : SIGMAGE". The window has a standard toolbar with icons for help, delete, and print. Below the toolbar is a tab labeled "Caractéristiques". The main area contains several form fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu with "CEGID" selected.
- Code Institution:** A text box containing "X399" with a small "..." button to its right.
- Nom institution:** A text box containing "SIGMAGE".
- Abrégé:** A text box containing "SIGMAGE".
- Code DADSU:** A text box containing "DSIGM1".
- Utilisable N4DS:** A checkbox that is currently unchecked.

X400 « OPERATEUR TECHNIQUE DSN »



The screenshot shows a software window titled "Institutions Paie et GRH : OPERATEUR TECHNIQUE DSN". The window contains a tab labeled "Caractéristiques" with the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu with "CEGID" selected.
- Code Institution:** A text box containing "X400".
- Nom institution:** A text box containing "OPERATEUR TECHNIQUE DSN".
- Abrégé:** A text box containing "OPERATEUR TECHNIQ".
- Code DADSU:** A text box containing "DZ2115".
- Utilisable N4DS:** An unchecked checkbox.



Les codes ci-dessous sont supprimés et ne sont donc plus à utiliser. Si vous êtes concernés par un de ces codes, il conviendra de vous rapprocher de vos interlocuteurs et/ou consulter vos fiches de paramétrage pour connaître les nouveaux codes à utiliser.

M283 « Mut.du personnel cooperative région »

The screenshot shows a window titled "Institutions Paie et GRH : Mut.du personnel cooperative région". The window contains a "Caractéristiques" tab with the following fields:

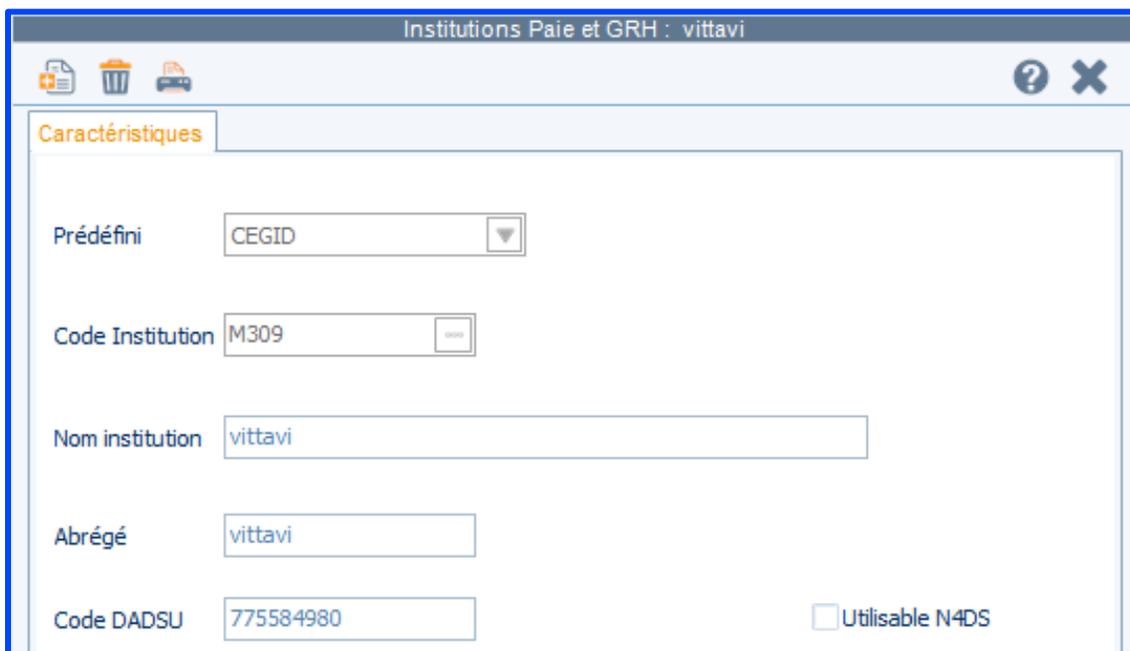
Prédéfini	CEGID
Code Institution	M283
Nom institution	Mut.du personnel cooperative région
Abrégé	Mut.du personnel
Code DADSU	444281182
	<input type="checkbox"/> Utilisable N4DS

M286 « Mut.du personnel cooperative région »

The screenshot shows a window titled "Institutions Paie et GRH : Mut.du personnel unelec orleans". The window contains a "Caractéristiques" tab with the following fields:

Prédéfini	CEGID
Code Institution	M286
Nom institution	Mut.du personnel unelec orleans
Abrégé	Mut.du personnel
Code DADSU	444365712
	<input type="checkbox"/> Utilisable N4DS

M309 « vittavi »



Institutions Paie et GRH : vittavi

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Code Institution M309

Nom institution vittavi

Abrégé vittavi

Code DADSU 775584980 Utilisable N4DS

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p20v01/>

4.2. Montant des heures supplémentaires nettes

La DGFIP souhaite que sur les bulletins de paie du mois de décembre 2020 apparaissent le montant des heures supplémentaires nettes versées sur l'année.

Nous apportons la rémunération 8160 « Montant HS exonérées net 2020 ».

8160 Montant HS exonérées net 2020

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 8160 Libellé: Montant HS exonérées net 2020

Nom court: Montant HS exonér

Thème: Heures Complémentaires

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

8160 Montant HS exonérées net 2020

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué: Base * Taux

Base & Taux & Coefficient & Montant

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Variables de paie	Variables de paie		
Valeur	CO56	CLM0		
	HS exo fiscal AN 2020	Dénominateur Plafon...		
Montant	Quantité			
Quantité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Imprimable/Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

Cette rémunération est ajoutée aux profils suivants :

Code : 8160		Libellé : Montant HS exonérées net 2020		Nature : Rémunération		Imprimable : <input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Liste des profils associés</u>							
Type	Code	Libellé	Thème du Profil	Prédéfini			
Cas Particuliers	366	Gestion des Heures Sup -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Cas Particuliers	368	Gestion des Heures Sup +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Cas Particuliers	674	Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Cas Particuliers	676	Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Cas Particuliers	DO6	MSA Apprenti HS exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Cas Particuliers	DO8	MSA Apprenti HS exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Autres Rémunérations	JC4	Hrs sup mensualisées (10,20 et 25%)		CEGID			
Autres Rémunérations	JZ6	Hrs sup mensu (10,20, 25%) Apprenti		CEGID			
Cas Particuliers	LA2	MSA Heures Sup exo -20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Cas Particuliers	MO2	MSA Heures suppl exo +20 salariés	Exo heures supplémentaires CEGID				
Autres Rémunérations	MO4	MSA Hrs sup mensu (10,20 et 25%)		CEGID			
Autres Rémunérations	MO6	MSA Hrs sup mensu (10,20, 25%) App		CEGID			
Nombre de profil :		12					

FAQ DSN INFOS 2397 « Modalité de rattrapage déclaratif des heures supplémentaires exonérées de l'année 2020 » http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2397

5. ACTIVITE PARTIELLE

5.1. Ecrêtement de la cotisation maladie Alsace Moselle

Extrait du site URSSAF :

« La cotisation au régime local d'assurance maladie en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle est également concernée par ce dispositif d'écrêtement applicable en cas d'activité partielle selon les mêmes modalités. »

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/activite-partielle--nouveau-disp.html>

Nous adaptons notre paramétrage pour tenir compte de cette modification.

5.1.1. URSSAF

Création des cotisations :

90B8 "Maladie Activité Partielle AM"

Cotisations : 90B8 Maladie Activité Partielle AM

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID | Code: 90B8

Libellé: Maladie Activité Partielle AM

Nature: Cotisation | Thème: URSSAF

Nom court: Assurance Maladie | Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: | Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> | Critère d'application: 8256

Validité

Du: <<Aucun>> | Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> | Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> | Mois: <<Aucun>>

Cotisation d'Assurance Maladie pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en cas d'Activité partielle

Cotisations : 90B8 Maladie Activité Partielle AM

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	3366	Base Maladie AM / Chômage Partiel	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Élément National	0135	Assurance Maladie Chômage Partiel	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	Variable de Paie	4190	Ecrêtement CSG-CRDS		
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

90C6 "Maladie Activité Partielle AM"

Cotisations : 90C6 Maladie Activité Partielle AM

Caractéristiques Calcul Etats

Prédéfini CEGID Code 90C6

Libellé Maladie Activité Partielle AM

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court Assurance Maladie Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application 8256

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisation d'Assurance Maladie pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en cas d'Activité partielle

Cotisations : 90C6 Maladie Activité Partielle AM

Caractéristiques Calcul Etats

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	3366	Base Maladie AM / Chômage Partiel	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Elément National	0135	Assurance Maladie Chômage Partiel	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Ces cotisations remplacent la cotisation 9088 "Maladie Activité Partielle AM" qui ne se déclenche plus à partir du mois de novembre 2020. C'est l'élément national 0642 "Ecrêtement Maladie Alsace Moselle" qui permet cela.

Éléments nationaux : Ecrêtement Maladie Alsace Moselle

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0642
Libellé	Ecrêtement Maladie Alsace Moselle
Date de validité	01 nov. 2020
Libellé abrégé	Ecrêtement Maladi
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	1,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input checked="" type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

5.1.2. MSA

Création des cotisations :

90E6 "Maladie Activité Partielle AM MSA"

Cotisations : 90E6 Maladie Activité Partielle AM MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 90E6

Libellé Maladie Activité Partielle AM MSA

Nature Cotisation Thème URSSAF

Nom court Assurance Maladie Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application 8260

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Cotisation d'Assurance Maladie pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en cas d'Activité partielle MSA

Cotisations : 90E6 Maladie Activité Partielle AM MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	3366	Base Maladie AM / Chômage Partiel	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	Élément National	8260	Maladie Alsace Moselle PS MSA	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Élément National	8262	Maladie Alsace Moselle PP MSA	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	Variable de Paie	4190	Ecrêtement CSG-CRDS		
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

90E8 "Maladie Activité Partielle AM MSA"

Cotisations : 90E8 Maladie Activité Partielle AM MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID | Code: 90E8

Libellé: Maladie Activité Partielle AM MSA

Nature: Cotisation | Thème: URSSAF

Nom court: Assurance Maladie | Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA | Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> | Critère d'application: 8260

Validité

Du: <<Aucun>> | Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> | Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> | Mois: <<Aucun>>

Cotisation d'Assurance Maladie pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en cas d'Activité partielle MSA

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 001 | Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès

Theme: SANTÉ

Cotisations : 90E8 Maladie Activité Partielle AM MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie 3366	Base Maladie AM / Chômage Partiel	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	Élément National 8260	Maladie Alsace Moselle PS MSA	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Élément National 8262	Maladie Alsace Moselle PP MSA	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	Variable de Paie 4190	Ecrêtement CSG-CRDS		
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Ces cotisations remplacent la cotisation 90A8 "Maladie Activité Partielle AM MSA" qui ne se déclenche plus à partir du mois de novembre 2020. C'est l'élément national 0642 "Ecrêtement Maladie Alsace Moselle" qui permet cela.

5.2. Indemnité complémentaire employeur APLD

Pour vous permettre d'indiquer que l'employeur souhaite verser une indemnité complémentaire dans la limite de 4,5 SMIC, nous mettons en place le paramétrage ci-dessous :

Création de l'élément national 0643 "Taux indemnité employeur APLD"

The screenshot shows a window titled "Éléments nationaux : Taux indemnité employeur APLD". It contains a form with the following fields and values:

Field	Value
Prédéfini	CEGID
Code	0643
Libellé	Taux indemnité employeur APLD
Date de validité	01 juil. 2020
Libellé abrégé	Taux indemnité em
Valeur	0,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Nous modifions le coefficient de la rémunération 8414 "Ind. compl. APLD" qui devient la variable de paie CO60 "Taux indemnité employeur APLD" au lieu de la variable de paie CO20 "Tx horaire Brut APartielle".

Variable de paie CO60 "Taux indemnité employeur APLD".

Variable : CO60 Taux indemnité employeur APLD

Prédéfini: CEGID
 Code: CO60
 Libellé: Taux indemnité employeur APLD
 Nature: Test
 Thème: Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Eléments nationaux 0643 Taux indemnité empl = Valeur (coef, taux, quar) 0
 FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Variables de paie CO20 Tx horaire Brut AParti
 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Variables de paie CNY0 Tx horaire activité par
 / Eléments nationaux 0619 Activité Partielle % I FIN on

Si vous n'intervenez pas sur la valeur de l'élément national 0643, c'est le fonctionnement actuel qui s'applique.

6. REDUCTION ACCRE

Nous apportons le profil AC6 « Réduction dégressive ACCRE » de type réduction Fillon/CICE

Code : AC6		Libellé : Réduction dégressive ACCRE		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Réduction Fillon / CICE		Thème du Profil :			
Liste des Rubriques Associées					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Base de cotisation	0052	Smic loi Fillon		CEGID	
	5972	Plafond ACCRE mensuel		CEGID	
	5974	Plafond ACCRE Annuel		CEGID	
	5986	Rémunération ACCRE mensuel		CEGID	
	5988	Rémunération ACCRE Annuelle		CEGID	
	5994	Cotis. ACCRE Maladie>2018		CEGID	
	5996	Cotisation ACCRE mini mens		CEGID	
	5998	Cotisation ACCRE mini annuelles		CEGID	
	59A0	Réduction dégressive ACCRE	✓	CEGID	
	59A2	Réduction dégressive ACCRE annuelle		CEGID	
	59A4	ACCRE Régularisation (CTP 500)	✓	CEGID	
	59A6	Réduction dég. ACCRE (CTP 401)	✓	CEGID	
	59A8	DSN ACCRE Régularisation (CTP 500)		CEGID	
	59B0	DSN Réduction dég. ACCRE (CTP 401)		CEGID	
	59B6	Comptabilisation réd ACCRE PS		CEGID	
Nombre de rubrique :		15	Profil : AC6 Réduction dégressive ACCRE		

7. PERSONNALISATION DES REMUNERATIONS DES APPRENTIS

7.1. Taux horaire

Pour vous permettre d'appliquer un taux horaire différent du SMIC horaire (élément national 0011), vous trouverez les éléments ci-dessous.

7.1.1. Élément national 0728 « Taux horaire apprenti »

Vous trouverez l'élément national 0728 « taux horaire apprenti ».



Dès lors que l'élément national 0728 est valorisé, le contrôle sur le smic est perdu.

7.1.2. Variable de paie

La variable de paie 3906 « Taux horaire apprenti » permet d'appliquer soit le taux horaire saisi (EN 0728), soit le SMIC (EN 0011).

Cette variable de paie remplace l'élément national 0011 « SMIC Horaire » en coefficient des rémunérations suivantes :

Code	Libellé
0190	Salaire Apprenti
0194	Salaire Apprenti
0196	Salaire Apprenti
0198	Salaire Apprenti

0190 Salaire Apprenti

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Type de calcul effectué Base * Taux/100 * Coeff

	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments permanent	Variables de paie	Variables de paie	
Valeur		CHX2	3906	
Montant	Heure	% Rémunération app ...	Taux horaire apprenti	
Quantité		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Imprimable/Décimales	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input checked="" type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

	Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>	
Maximum	<<Aucun>>	

7.1.3. Exemple

Nous prendrons l'exemple d'un apprenti de 21 ans en 1^{ère} année et embauché au taux normal.

Sans personnalisation, vous obtiendrez :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0190	Salaire Apprenti	151,67	53,00	10,15	815,91

Vous souhaitez que le % de rémunération s'applique non pas sur le SMIC horaire mais sur un taux de 11 euros.

Pour cela, vous dupliquerez l'élément national 0728 « Taux horaire libre apprenti » à la date d'application désirée et au niveau du salarié de telle sorte :

Éléments dossier : Taux horaire libre apprenti

Caractéristiques

Élément national	0728	
Niveau concerné	Salarié	
Salarié	0000000038	APPRENTI NON CADRE ...
Libellé	Taux horaire libre apprenti	
Date de validité	01 nov. 2020	
Libellé abrégé	Taux horaire libr	
Valeur		11,0000
Valeur en Alsace Moselle		0,0000
Thème	Général	
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie	
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle		

Sur le bulletin de paie, vous obtiendrez alors :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0190	Salaires Apprenti	151,67	53,00	11,00	884,24

7.2. Pourcentage de rémunération

Les plans de paie de janvier 2019 ont apporté de nouvelles tables dynamiques pour l'application des pourcentages de rémunération des apprentis. Elles contenaient des valeurs fixes avec les valeurs légales.

Nous vous donnons la possibilité de personnaliser ces taux en modifiant les tables qui font désormais appel à des éléments nationaux.

7.2.1. Paramètres

Table dynamique 150 « Pourcentage rémunération apprenti légale »

Table dynamique : 150 Pourcentage rémunération apprenti légale

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 150

Libellé : Pourcentage rémunération apprenti légale

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Elément national Date de validité : 01/01/2019

Critère d'entrée 1 : Nature du critère Variables | 000 | Age du salarié en mois Sens <

Critère d'entrée 2 : Nature du critère Variables | 001 | Ancienneté du sala... Sens >=

Données de la table :

Age du salarié en mois	Ancienneté du salarié en mois	Libellé	Résultat
217	0	App -18 ans - 1 an	0840
217	12	App -18 ans - 2 ans	0841
217	24	App -18 ans - 3 ans	0842
253	0	App 18>21 ans - 1 an	0843
253	12	App 18>21 ans - 2 ans	0844
253	24	App 18>21 ans - 3 ans	0845
313	0	App + 21>26 ans - 1 an	0846
313	12	App + 21>26 ans - 2 ans	0847
313	24	App + 21>26 ans - 3 ans	0848
999	0	App + 26 ans - 1 an	0849
999	12	App + 26 ans - 2 ans	0850
999	24	App + 26 ans - 3 ans	0851

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0840	App -18 ans - 1 an	01/01/2019	27
0841	App -18 ans - 2 ans	01/01/2019	39
0842	App -18 ans - 3 ans	01/01/2019	55
0843	App 18>21 ans - 1 an	01/01/2019	43
0844	App 18>21 ans - 2 ans	01/01/2019	51
0845	App 18>21 ans - 3 ans	01/01/2019	67
0846	App + 21>26 ans - 1 an	01/01/2019	53
0847	App + 21>26 ans - 2 ans	01/01/2019	61
0848	App + 21>26 ans - 3 ans	01/01/2019	78
0849	App + 26 ans - 1 an	01/01/2019	100
0850	App + 26 ans - 2 ans	01/01/2019	100
0851	App + 26 ans - 3 ans	01/01/2019	100

Tables dynamiques 152 « Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 1 an »

Table dynamique : 152 Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 1 an

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code de la table: 152

Libellé: Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 1 an

Niveau de saisie: Général

Type du résultat: Elément national

Date de validité: 01/01/2019

Critère d'entrée 1: Nature du critère: Variables, 000: Age du salarié en mois, Sens: <

Critère d'entrée 2: Nature du critère: <<Aucun>>

Données de la table :

Age du salarié en mois	Libellé	Résultat
217	Apprenti - 18 ans	0852
253	Apprenti 18 >21 ans	0853
313	Apprenti 21 >26 ans	0854
999	Apprenti + 26 ans	0855

Code élément national	Libellé	Date de validité	Valeur
0852	Apprenti - 18 ans	01/01/2019	42
0853	Apprenti 18 >21 ans	01/01/2019	58
0854	Apprenti 21 > 26 ans	01/01/2019	68
0855	Apprenti + 26 ans	01/01/2019	100

Table dynamique 154 « Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 2 ans »

Table dynamique : 154 Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 2 ans

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code de la table: 154

Libellé: Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 2 ans

Niveau de saisie: Général

Type du résultat: Elément national Date de validité: 01/01/2019

Critère d'entrée 1
 Nature du critère: Variables 000: Age du salarié en mois Sens: <

Critère d'entrée 2
 Nature du critère: <<Aucun>>

Données de la table :

Code élément national	Libellé	Résultat
217	Apprenti - 18 ans	0856
253	Apprenti - 18 > 21 ans	0857
313	Apprenti - 21 > 26 ans	0858
999	Apprenti + 26 ans	0859

Code élément national	Libellé	Date de validité	Valeur
0856	Apprenti -18 ans	01/01/2019	54
0857	Apprenti 18 >21 ans	01/01/2019	66
0858	Apprenti 21 > 26 ans	01/01/2019	76
0859	Apprenti + 26 ans	01/01/2019	100

Tables dynamiques 156 « Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 3 ans »

Table dynamique : 156 Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 3 ans

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 156

Libellé : Pourcentage rémunération Apprenti formation complémentaire > 3 ans

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Elément national Date de validité : 01/01/2019

Critère d'entrée 1 : Nature du critère : Variables 000: Age du salarié en moisSens : <

Critère d'entrée 2 : Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Age du salarié en mois	Libellé	Résultat
217	Apprenti - 18 ans	0833
253	Apprenti - 18 > 21 ans	0835
313	Apprenti - 21 > 26 ans	0837
999	Apprenti - + 26 ans	0839

Code élément national	Libellé	Date de validité	Valeur
0833	Apprenti - 18 ans FC > 3 ans	01/01/2019	70
0835	Apprenti 18 > 21 ans FC > 3 ans	01/01/2019	82
0837	Apprenti 21 > 26 ans FC > 3 ans	01/01/2019	93
0839	Apprenti > 26 ans FC > 3 ans	01/01/2019	100

7.2.2. Exemple

Nous prendrons l'exemple d'un apprenti de 21 ans en 1^{ère} année et embauché au taux normal.

Sans personnalisation, vous obtiendrez :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0190	Salaires Apprenti	151,67	53,00	10,15	815,91

Vous souhaitez que le % de rémunération soit de 80% au lieu des 53% correspondant au taux légal.

Pour cela, vous dupliquerez l'élément national 0846 « App + 21>26 ans - 1 an » à la date d'application désirée et au niveau du salarié de telle sorte :

Eléments dossier : App + 21>26 ans - 1 an

Caractéristiques

Elément national : 0846

Niveau concerné : Salarié

Salarié : 0000000039 APPRENTI CADRE Solange

Libellé : App + 21>26 ans - 1 an

Date de validité : 01 janv. 2019

Libellé abrégé : App + 21>26 ans

Valeur : 80,0000

Valeur en Alsace Moselle : 0,0000

Thème : Général

Type monétaire Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Sur le bulletin de paie, vous obtiendrez alors :

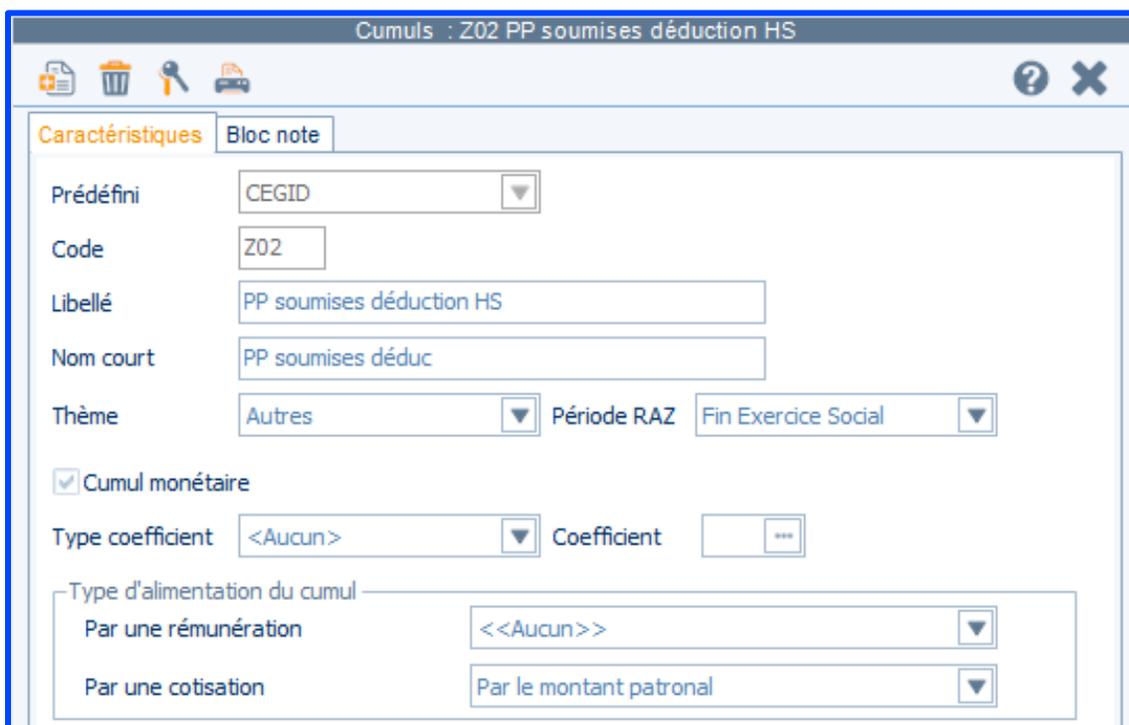
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0190	Salaires Apprenti	151,67	80,00	10,15	1 231,56

8. DEDUCTION PATRONALE HEURES SUPPLEMENTAIRES

En raison d'un problème de positionnement, dans certains cas, le plafonnement n'est pas réalisé correctement.

Pour corriger ce point, nous apportons les modifications du paramétrage ci-dessous :

Cumul Z02 « PP soumises déduction HS »



Il permet de sommer les cotisations patronales soumises à la déduction patronale des heures supplémentaires.

Cotisations

9950 « Déduction patronale HS »

Cotisations : 9950 Déduc. Patronale H.Supp. (= <20Sal)

Caractéristiques Calcul Etats

Prédéfini CEGID Code 9950

Libellé Déduc. Patronale H.Supp. (= <20Sal)

Nature Cotisation Thème Réduction déduction

Nom court Déduc. Pat. H.Sup Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme URSSAF Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application 1318

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Réduction de cotisations relative aux heures supplémentaires (- 20 salariés).
Mise à jour : Nov. 2020

Cotisations : 9950 Déduc. Patronale H.Supp. (= <20Sal)

Caractéristiques Calcul Etats

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	0720	Test Heures supp exo	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	Variable de Paie	0717	Réduc patronale H supp - 20	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	Variable de Paie	CO54	Test/ limite cotisations ded HS		
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Elle remplace la cotisation 5900 dans les profils 366 « Gestion des Heures Sup -20 salariés » et 674 « Apprenti HS exo -20 salariés ».

99N6 « Déduction patronale HS MSA »

Cotisations : 99N6 Deduc. Patro. H.Supp. (=<20Sal) MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 99N6

Libellé: Deduc. Patro. H.Supp. (=<20Sal) MSA

Nature: Cotisation Thème: Réduction déduction

Nom court: Deduc. Pat. H.Sup Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: 1318

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Réduction de cotisations relative aux heures supplémentaires (- 20 salariés) pour la MSA

DSN : Affectée au code cotisation individuelle 021 - Déduction patronale au titre des heures supplémentaires.

Cotisations : 99N6 Deduc. Patro. H.Supp. (=<20Sal) MSA

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	0720	Test Heures supp exo	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	Variable de Paie	0717	Réduc patronale H supp - 20	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	Variable de Paie	CO54	Test/ limite cotisations ded HS		
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Elle remplace la cotisation 59T0 dans les profils LA2 « MSA Heures Sup exo -20 salariés » et DO6 « MSA Heures Sup exo -20 salariés ».

9. REGULARISATION REDUCTION GENERALE MSA

Correction de la variable CLZ8 « Application 10/2019 Régul Réd MSA3 qui fait appel à l'élément national 1964 « Mois déclenchement Elargissement » au lieu de la valeur « 10 ».

Variable : CLZ8 Application 10/2019 Régul Réd MSA

Prédéfini: CEGID

Code: CLZ8

Libellé: Application 10/2019 Régul Réd MSA Nature: Test

Thème: Réduction bas salaires

Test

Si Eléments nationaux 1944 Elargissement réduct = Valeur (coef, taux, quar) 1

AND Variables de paie 0080 Mois de paie en cours >= Eléments nationaux 1964 Mois déclenchement E

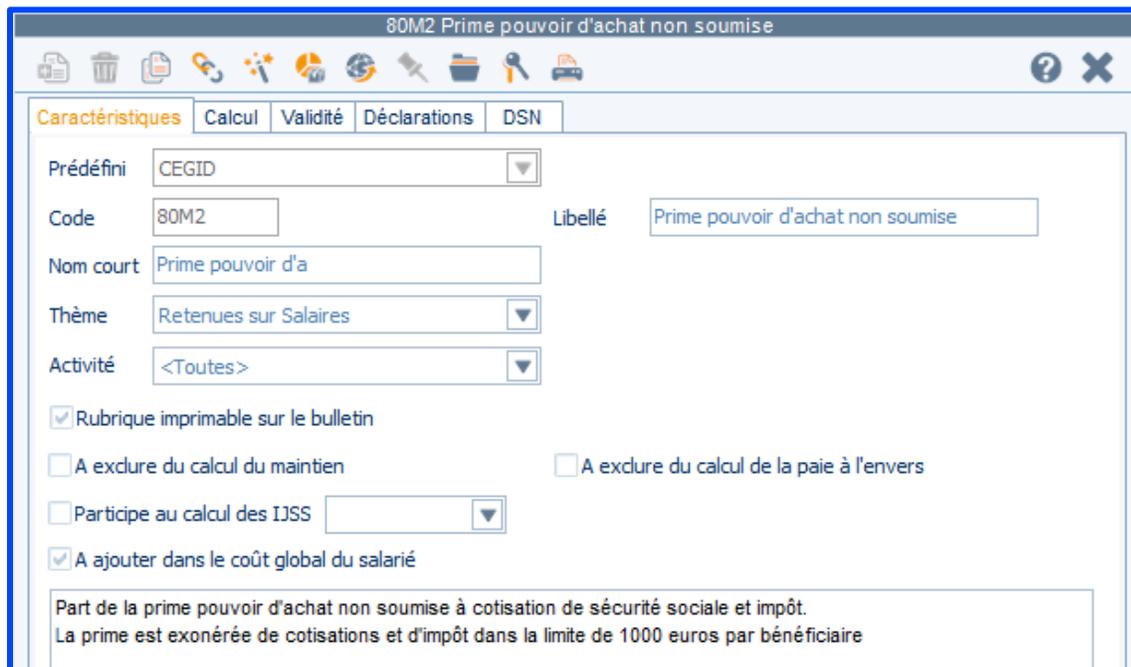
FIN

Alors Variables de paie 8032 Test réduc patronale FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

10. PRIME POUVOIR D'ACHAT NON SOUMISE

La rémunération 80M2 « Prime pouvoir d'achat non soumise » est désormais cochée « A ajouter dans le coût global salarié ».



The screenshot shows a software window titled "80M2 Prime pouvoir d'achat non soumise". It features a toolbar with various icons and a tabbed interface with the following settings:

- Caractéristiques** (selected):
 - Prédéfini: CEGID
 - Code: 80M2
 - Libellé: Prime pouvoir d'achat non soumise
 - Nom court: Prime pouvoir d'a
 - Thème: Retenues sur Salaires
 - Activité: <Toutes>
 - Rubrique imprimable sur le bulletin
 - A exclure du calcul du maintien
 - A exclure du calcul de la paie à l'envers
 - Participe au calcul des IJSS
 - A ajouter dans le coût global du salarié
- Calcul**
- Validité**
- Déclarations**
- DSN**

At the bottom of the window, there is a text box containing the following information:

Part de la prime pouvoir d'achat non soumise à cotisation de sécurité sociale et impôt.
La prime est exonérée de cotisations et d'impôt dans la limite de 1000 euros par bénéficiaire

11. KBS DES PLANS DE PAIE PRECEDENTS

Plan de paie du 16 octobre 2020 : [KB0030321](#)

Plan de paie du 16 septembre 2020 : [KB0030080](#)

Plan de paie du 10 juillet 2020 : [KB0029809](#)

Plan de paie du 16 juin 2020 : [KB0029626](#)

Plan de paie du 15 mai 2020 : [KB0029387](#)

Plan de paie du 10 avril 2020 : [KB0028912](#)

Plan de paie du 24 mars 2020 : [KB0028646](#)

Plan de paie du 17 février 2020 : [KB0028307](#)

Plan de paie du 23 janvier 2020 : [KB0028053](#)

Plan de paie du 16 janvier 2020 : [KB0027942](#)

Plan de paie du 6 janvier 2020 : [KB0027820](#)